

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 17 juillet 2023

- - -

Le 17 juillet 2023 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 5 juillet 2023 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mélanie FAGES,

Pouvoirs : -0

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 9

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 Juillet 2023 sera transmis aux conseillers pour corrections et validation lors du conseil du 22 Aout

2. Demande d'autorisation d'exploiter

-

Jacques FOUCHER

. En vue du prochain départ en retraite de Pierre Pegourié exploitant une partie des terrains communaux de Gréalou, le repreneur nous a transmis une demande d'autorisation d'exploiter pour ces terrains dans le cadre de la continuité de l'activité

La signature de ce document a valeur informative et n'est pas en soit un élément définitif.

Le conseil municipal n'a pas la compétence pour juger de l'opportunité de l'attribution des terres à exploiter.

Seules, la DDT avec les instances agricoles gère la répartition des terres libres entre les agriculteurs.

De plus ces terrains sont mis à disposition de l'association foncière pastorale qui loue ces terrains aux agriculteurs.

Le président de séance propose de signer ce document afin que le processus puisse suivre son cours au niveau des commissions en charge de ces dossiers.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

La séance s'est terminée à 21h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 22 Aout 2023 à 20h,30 à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 18 Aout2023.

Le secrétaire de séance :
Jacques FOUCHER

Le Maire :
Michel VÉDRUNE